

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION
DES DECHETS BEAUJOLAIS DOMBES

Nombre de conseillers en exercice : 50

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage :

Objet : Mise en place d'un bonus-malus sur la production globale de déchets (DMA) et les résidus en traitement à l'UVE

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 mars à 14 h 30, le Syndicat Mixte s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vaux-en-Beaujolais, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHEMARIN.

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	AVB	AURION Rémi	
	AVB	CHEVALIER Armelle	
x	AVB	DAUMAS Nathalie	X
x	AVB	DECEUR Patrice	X
x	AVB	DESMULES Marielle	X
x	AVB	FROMENT Benoît	
	AVB	LIEVRE Gaétan	
	AVB	LONGEFAY Fabrice	
x	AVB	MANDON Olivier	x
x	AVB	MATRAY Bernard	X
x	AVB	PARIOT Véronique	X
x	AVB	PERRIN Jean-Charles	X
x	AVB	ROMANET Michel	
	AVB	TACHON Gérard	EXCUSE
	AVB	TROUVE Michel	
x	CCBPD	BLANCHET René	X
	CCBPD	BOUCHARD Loïc	
x	CCBPD	BOUVET Nicole	X
	CCBPD	CHARDON Gérard	
x	CCBPD	FLAMAND Guy	EXCUSE
x	CCBPD	GHIRARDI Aurélie	
x	CCBPD	LEBRUN Pascal	X
	CCBPD	LEGLISE Gaëlle	
x	CCBPD	MERCIER Hervé	
x	CCBPD	TERRIER Pascal	
	CCBPD	TRONCY Thierry	
	CCDSV	BONTEMPS-HESDIN C.	EXCUSEE
x	CCDSV	CHAUMONT Armand	EXCUSE
x	CCDSV	FORNES Christine	EXCUSEE
	CCDSV	GARNIER Gilles	EXCUSE
x	CCDSV	LAUTIER Vincent	X
x	CCDSV	REY Bernard	EXCUSE
	CCDSV	VALLOS Frédéric	EXCUSE
x	MBA	COGNARD Jean-François	EXCUSE
	MBA	DARMEDRU Brigitte	X
x	MBA	MANTOUX Guy	EXCUSE
	COR	BLEIN Bernadette	
x	COR	CHAMPALE Aymeric	
x	COR	CORGIER Vincent	
x	COR	GERBERON Alain	X

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
	COR	LAGOUTTE Jean-Robert	
x	COR	PERONNET Alain	
x	COR	PONTET René	X
x	COR	SALEMBIER René	X
x	COR	SONNERY Patrick	
	COR	SOTTON Martin	
	COR	SUCHET Ghislaine	EXCUSEE
x	CCPA	DE LA TEYSSONNIERE H.	X
x	CCPA	DOUILLET José	X
x	CCPA	FORT Frédéric	X
	CCPA	LAROCHE Olivier	
x	CCPA	LOMBARD Daniel	X
x	CCPA	MONCOUTIE Lucie	X
	CCPA	PAULOIS Frédéric	X
	CCPA	PEYRICHOU Gilles	
	CCSB	BAGHDASSARIAN Patrick	
x	CCSB	BIOSA Françoise	
x	CCSB	CHEMARIN Jean-Paul	
	CCSB	DUCLOS Yvette	X
x	CCSB	FAYARD Daniel	X
x	CCSB	LAMURE Thierry	X
	CCSB	MIGUET Frédéric	
x	CCSB	MOREY Jean-Michel	EXCUSE
x	CCSB	THEVENON René	X
x	SIRTOM	BLOT Yves	X
	SIRTOM	DEMAIZIERE Thierry	
x	SIRTOM	MAYA Michel	X
x	SIRTOM	PEGON Catherine	X
	SIRTOM	TAUPENOT Patrick	
x	SMIDOM	AGATY Guillaume	X
	SMIDOM	AUBLANC Jean-Claude	X
	SMIDOM	BIGOT Agnès	
x	SMIDOM	COTTEY Romain	
	SMIDOM	DAVIDIAN Philippe	
x	SMIDOM	FERRE Paul	X
x	SMIDOM	JACQUET Claude	X
x	SMIDOM	LUX Jean-Michel	
x	SMIDOM	VIOT Dominique	EXCUSE

En complément du bonus-malus sur les performances de la collecte sélective et pour répondre la Cour Régionale des Comptes qui demandait une incitation afin de répondre aux objectifs nationaux de réduction des déchets, il a été acté par le Bureau de mettre en place un mécanisme de bonus-malus tenant compte de deux ratios :

- Tonnages de déchets ménagers assimilés (DMA) comprenant : les ordures ménagères (OMr), la collecte sélective (CS), les déchets de déchèterie ;
- Tonnages de déchets traités à l'Unité de valorisation énergétique : les ordures ménagères OMr, déchets non recyclables des déchèteries (DNR), refus de tri de la collecte sélective.

En 2023, Deux EPCI (COR, MBA) ne sont pas concernés par l'apport des DNR sur l'UVE : la comparaison a été faite sans la valeur de DNR.

La comparaison des valeurs de chaque EPCI se fait par rapport à une valeur de référence qui est « la valeur moyenne Sytraival » dans un premier temps. On pourra modifier la valeur de référence par rapport aux objectifs nationaux si nécessaire pour les années suivantes.

- Zone de neutralisation : 5 % ;
- La valeur du bonus-malus peut être différente pour les deux ratios :
 - o 1 € / t. pour les DMA,
 - o 2 € / t. pour les déchets UVE.

Chaque année, les valeurs de références ainsi les valeurs de bonus / malus pourront être revus afin de tenir compte des évolutions réglementaires.

Les résultats 2023 sont les suivants avec une valeur de 1 € / t. pour les DMA, et 2 € / t. pour les déchets UVE :

Moyenne Sytraival	DMA		UVE			
Valeur de référence	536		232			
Zone neutralisée 5%	+/- 27	509-563	+/- 12	220-244		
	1 €/t		2			
Zone neutralisée 5%	Total DMA	UVE kg /hab	UVE kg /hab sans DNR	Bonus/Malus DMA	Bonus/Malus UVE	Total Bonus /Malus
CAVBS	483	249	-	1 725	719	1 006
CCBPD	539	244	-	-	0	-
CCDSV (incl Jassans)	638	232	-	3 314	0	3 314
CCPA	497	199	-	451	1 570	2 021
CCSB	543	252	0	-	703	703
COR	600	284	211	1 865	719	2 584
MBA sud	562	247	200	-	-	-
SIRTOM	477	206	-	699	624	1 323
SMIDOM (Bords de Veyle)	485	144	-	1 026	6 495	7 521
TOTAL	536	232				

Le comité, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place de ce bonus-malus.

Le secrétaire,
Olivier MANDON

Le Président,
Jean-Paul CHEMARIN

